

AJERCO - Réseau enfance Cossonay et région

Au Conseil intercommunal

Dans leur séance du 31 janvier 2017, les délégués des communes membres du réseau enfance Cossonay et région ont pris les décisions suivantes :

Création d'une garderie de 22 places d'accueil collectif préscolaire à Cossonay

- assurer la couverture du déficit de la garderie de 22 places d'accueil préscolaire par une participation des 27 communes AJERCO pour un montant de CHF 13.00 par habitant.

Rémunération des membres du Conseil intercommunal AJERCO pour la législature 2016-2021

- autoriser les membres du Conseil intercommunal AJERCO à percevoir les rémunérations et indemnités suivantes pour la législature 2016-2021 :
 - vacation du Bureau du Conseil intercommunal AJERCO à CHF 45.00/heure
 - vacation des membres des commissions du Conseil intercommunal AJERCO à CHF 40.00/heure
 - indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km, à CHF 0.70/km.

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district dans lequel l'Association a son siège dans un délai de dix jours qui suivent la présente publication ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'article 113, alinéa 3.

Conseil intercommunal AJERCO

Albert Emery



Vice-Président

Isabelle Despland



Secrétaire

L'Isle, le 31 janvier 2017

Conseil intercommunal AJERCO

| | | | |
|------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------|
| Président : | M. Olivier Berthoud | olivier.berthoud@bluewin.ch | 079.611.69.90 |
| Vice-Président : | M. Albert Emery | albert.emery@bluewin.ch | 079.297.13.40 |
| Secrétaire : | Mme Isabelle Despland | isa.des@bluewin.ch | 078.778.44.94 |